

A.A.P.P.M.A.
« LA TRUITE »
CHATEAUNEUF LES
BAINS

COMPTE RENDU DE REUNION

REUNION DU 19 FEVRIER 2011

ASSEMBLEE GENERALE A 14 HEURES 30

➡ Membres du bureau : Maurice PORTIER, Pascal GARCIA, Eric BEAUNE, Stéphane CORRE, Gérard CHATARD, Dominique REGNAT.

Excusés : Christian CHALAFRE, André MASSON, Lionel VIVIER, Christian DREVET, Gérard ARNAUD.

➡ 32 sociétaires sont présents à cette assemblée générale.

➡ En préambule, Le Président s'excuse de son absence l'an dernier pour raison de santé.

1 Bilan financier 2010 présenté par le Président.

Il en ressort :

☞ Montant total des recettes :	21152€
☞ Montant total des dépenses :	23202€
☞ Solde de l'exercice 2010 :	- 2050€
☞ Solde définitif 2010:	28156€

2 Projet de micro centrale électrique au Moulin du Coin.

☞ Le Président explique à l'assemblée que le Préfet a autorisé par arrêté du 14 Octobre 2010 l'implantation d'une micro centrale de production électrique au lieu dit le Moulin du Coin sur la rivière par Mr HUGUET producteur hydroélectrique.

Une réunion exceptionnelle du bureau c'est tenue le 30 Octobre 2010 à Châteauneuf et il a été décidé à l'unanimité du dépôt conjointement avec la fédération de pêche du Puy de Dôme d'un recours en contestation au près du Tribunal Administratif. Nous serons défendus par un cabinet d'avocats spécialisés Nantais.

Les travaux peuvent débuter des le 01 Avril 2011, le Président demande de nous signaler tout travaux concernant ce projet.

Un sociétaire demande si la municipalité est informée ? J.C. FERREBOEUF qui est conseiller municipal posera la question. A priori oui car les arrêtés sont affichés en mairie.

3 Projet d'aménagement de la traversée du bourg par le ruisseau de Cube.

☞ Le président présente un plan avec le cheminement futur du ruisseau. A ce sujet, J.C. FERREBOEUF conseiller municipal prend la parole a la demande du Président et explique qu'il s'agit bien de favoriser la remontée des poissons reproducteurs et non pas de modifier le tracé.

Dans son intervention, ce dernier en profite pour nous informer des travaux de rénovation de la résidence du Parc dans lesquels il est prévu des studios aménagés de façon a pouvoir accueillir plus facilement les pêcheurs. Le président lui précise qu'il s'engage à faire paraître ces informations sur le site de la Fédération et dans le Pêcheur du Puy de Dôme.

4 Travaux sur le ruisseau de Fougères :

Suite au déversement de fines accidentellement dans le ruisseau, et a l'ensablement de la cuve à l'aval dans la propriété de Mr MANSARD empêchant toute remontée de poisson, un Procès Verbal avait été dressé par un garde de l'ONEMA a l'encontre du propriétaire de la carrière Mr DUROND. Le montant des dommages étant estimé a 3500€, une transaction a été faite et les travaux réalisés. Durant la dernière période de fraye, des poissons ont été observés. A la suite de ces travaux, Mr MANSARD cité plus haut a fait part de son accord à signer des baux de pêche avec l'AAPPMA sous condition de créer un parcours « no kill » ouvert a tous mode de pêche, entre le moulin de « La Fayolle » et « La Collange »

4 Information générales :

☞ Le nombre de 35k truitelles est retenu pour 2011. (Vote a main levée, 23 pour, 7 contre)

☞ Le bilan de la pépinière est catastrophique, en effet fin aout les vannes ont été fermées (vandalisme, malveillance, inconscience ??). Toujours est-il que toutes les truitelles ont succombé.

☞ A ce jour, 8 cormorans sur 9 autorisés ont été prélevés.

☞ Le nettoyage du ruisseau pépinière est prévu 2eme quinzaine de Mars. Le secrétaire préviendra en temps utile les volontaires.

☞ A ce sujet, la proposition de Gérard ARNAUD (qui s'emploie à surveiller durant la période de présence des truitelles) a été retenue. A savoir, prélever les truitelles plus tôt dans la saison (1ere quinzaine de Juillet) et de les relâcher dans le ruisseau Cube.

5 Questions ouvertes au bureau.

☞ Un sociétaire (Mr BARNOLA) s'interroge sur le bien fondé des lâchers de truitelles même s'il s'agit de poissons issus de la souche Sioule. Ne vaudrait-il pas mieux privilégier la reproduction naturelle. Ce qui provoque un vote a main levée. (Voir résultat plus haut)

☞ Le même sociétaire souhaite que la Fédération de Pêche du Puy de Dôme porte plainte contre X dans l'affaire de pollution de la rivière aux PCB. Toujours dans le même registre ce dernier nous demande si nous avons des informations sur la cession des barrages.

☞ Un autre sociétaire (Mr LEPRIOL) demande s'il y eu des pêches électriques depuis la fermeture. La réponse est : non.

☞ Une observation de l'ONEMA recense sur la Sioule 96 nids de saumons ce qui représente la présence d'environ 35 à 40 saumons.

☞ Une question est posée concernant le projet de classement en Réserve Naturelle Nationale de la vallée de la Sioule. S'engage ensuite une discussion générale cacophonique n'apportant pas à mon sens de vraies réponses. Mr BARNOLA précisant dans un instant de calme de consulter le site du SAGE Sioule sur lequel est exposé le projet.

La réunion se termine à 17H. Autour du pot de l'amitié.